

Congés Février 2017

Stage « Ski Alpin Débutants » du 20 au 24 février 2017

PROGRAMME

« 9 à 16 ans »

- Lundi 20 février 2017 :** Randonnée au Schnepfenried et patinage à la patinoire de COLMAR de 9h00 à 17h00 **(1) + (2)**
- Mardi 21 février 2017 :** Ski alpin au Schnepfenried de 8h30 à 16h30 **(1) + (2) + (3)**
- Mercredi 22 février 2017 :** Ski alpin au Schnepfenried de 8h30 à 16h30 **(1) + (2) + (3)**
- Jeudi 23 février 2017 :** Ski alpin au Schnepfenried de 8h30 à 16h30 **(1) + (2) + (3)**
- Vendredi 24 février 2017 :** Patinage à la patinoire de COLMAR de 14h00 à 17h00 **(2)**

(1) Transport en bus

(2) Activité payante (forfait des remontées mécaniques au Lac Blanc ainsi que l'entrée + location des patins à la patinoire de Colmar)

(3) Matériel indispensable pour l'activité « ski alpin » à la charge des parents : ski, bâtons, chaussures, masque et **casque obligatoire**

En cas de mauvaises conditions climatiques, d'autres activités seront proposées au gymnase Camille Sée - 40 avenue de l'Europe - à Colmar.

ORGANISATION

- Date :** du 20 au 24 février 2017
- Horaires :**
- lundi 20 février 2017 : de 9h00 à 17h00
 - mardi 21, mercredi 22 et jeudi 23 février 2017 : de 8h30 à 16h30
 - vendredi 24 février 2017 : de 14h00 à 17h00
- Repas :** tiré du sac (sauf vendredi : pas de repas)
- Lieu de rendez-vous et de retour :** patinoire de Colmar
- Age :** 9 à 16 ans
- Nombre de places :** 20
- Frais d'inscription :** **ces frais sont à régler le jour de l'inscription**
- 22, 80 €
- Frais d'activité :** **ces frais sont à régler le jour de l'activité**
- patinoire ➤ 6, 50 € la séance
 - forfait ski de groupe (3 jours) ➤ 46, 00 €
- Les 46 € pour le forfait sont à apporter le lundi 20 février 2017 en espèces.**
- Inscription :** le talon-réponse ci-joint devra impérativement être enregistré **directement** à la Direction des sports de la Ville de Colmar (2^{ème} étage de l'ancien bâtiment de l'Hôtel de Ville – bureau n° 815) **du 23 janvier au 17 février 2017** et non par courrier.
- Assurance :** l'assurance de la Ville se limite aux dommages imputables à l'organisation du stage ; c'est l'assurance des parents ou des responsables légaux qui couvre le participant. Il est conseillé de vérifier que la « Responsabilité Civile » personnelle couvre bien tous les accidents liés à la pratique du sport.
- "En dehors des plages horaires d'activités (lundi - 9h00 à 17h00, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 16h30, et le vendredi de 14h00 à 17h00), les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents. En cas d'incident ou d'accident, la Ville déclinera toute responsabilité."**

**Partie à remplir OBLIGATOIREMENT et à conserver par l'intéressé(e)
après oblitération par la Ville de Colmar**

Inscription au stage « Ski Alpin Débutants » du 20 au 24 février 2017

Je soussigné(e) (nom et prénom) autorise
mon enfant (nom et prénom)
né(e) le de sexe (M ou F) à participer au stage :

« Ski Alpin Débutants » du 20 au 24 février 2017

Adresse :
Tél. privé : Tél. professionnel :
Tél. Portable :

J'autorise les éducateurs de la Direction des sports de la Ville de Colmar à prendre les
dispositions nécessaires en cas d'accident et d'hospitalisation. Par ailleurs, je certifie que mon
enfant est médicalement apte à la pratique sportive.

Date : Paiement de la somme de **22.80 €** en espèces chèque

Le chèque devra être libellé à l'ordre de : « T.P.M. Colmar »

Signature obligatoire des parents :



Partie à conserver par la Direction des sports

Inscription au stage « Ski Alpin Débutants » du 20 au 24 février 2017

Je soussigné(e) (nom et prénom) autorise
mon enfant (nom et prénom)
né(e) le de sexe (M ou F) à participer au stage :

« Ski Alpin Débutants » du 20 au 24 février 2017

Adresse :
Tél. privé : Tél. professionnel :
Tél. Portable :

J'autorise les éducateurs de la Direction des sports de la Ville de Colmar à prendre les
dispositions nécessaires en cas d'accident et d'hospitalisation. Par ailleurs, je certifie que mon
enfant est médicalement apte à la pratique sportive.

Date : Paiement de la somme de **22.80 €** en espèces chèque

Le chèque devra être libellé à l'ordre de : « T.P.M. Colmar »

Signature obligatoire des parents :

INFORMATIONS PRATIQUES

Gymnase Camille Sée	40 avenue de l'Europe 68000 COLMAR	03 89 79 29 74
---------------------	---------------------------------------	----------------

Patinoire de Colmar	15 rue Robert Schuman 68000 COLMAR	03 89 80 09 05
---------------------	---------------------------------------	----------------

Station de ski du Schnepfenried	D27.1 68380 SONDERNACH	03 89 77 75 30
------------------------------------	---------------------------	----------------

Pour tout renseignement s'adresser à :

Mairie de Colmar

Direction des sports

1, place de la Mairie

Bureau 815

Tél. : 03 89 20 67 97 ou 03 89 20 67 93